

L'éolien.

Emmanuel Macron, refusa l'implantation d'un parc éolien au large du Touquet où son épouse possède une maison de campagne. Notre Mozart de la finance comprit que le bien immobilier chuterait. Assurément, le président aime les éoliennes, mais pas devant sa porte. Pourquoi accepterions nous de les supporter devant la nôtre! Rappelons au passage que Jupiter vendit Alstom à Général Électrique qui généreusement implanta deux de leurs usines, l'une à Cherbourg, l'autre à Saint-Nazaire, pour nous fabriquer des éoliennes. Les premières pierres furent posées en 2017. Les bénéfices réalisés retourneront dans leur pays.

Une éolienne délivre 24 % de sa puissance en moyenne sur l'année. Les résultats, pour 2024 sont encore plus bas pour causes de vents "défavorables". (info EDF). Quel industriel utiliserait une machine au rendement aussi bas ? Aucun ! Ne sommes-nous pas dans la stupidité ? Ne s'agit-il pas uniquement d'intérêts financiers et non écologiques ?

De Patrice Cahart , inspecteur général des finances publiques à Bercy.

"L'éolien a un effet pervers. Les besoins financiers sont énormes. J'ai évalué les sommes nécessaires à son développement programmé à 145 milliards d'euros de 2020 à 2035, en incluant le photovoltaïque. Les investisseurs se précipitent, parce que l'État leur garantit, pendant vingt ans, une recette à peu près égale au double de ce que leur courant vaudra sur les marchés de l'électricité. Aucun autre secteur de l'économie ne bénéficie d'un tel avantage".

Prétendre fournir une énergie durable laissée au bon vouloir des vents est idiot ! Décideriez-vous de mettre votre voiture dans un garage où la présence du mécanicien est intermittente ? Quand elles tournent et que le besoin n'est pas forcément réel oblige le fournisseur à s'effacer. Cela perturbe le réseau de distribution. C'est largement expliqué par les ingénieurs EDF. Elles portent une large responsabilité sur la flambée du prix de l'électricité.

L'impact négatif sur l'environnement est conséquent, durable, renouvelable et coûteux. À chaque nouveau projet, il faut aménager des routes pour la

construction en assurer la pérennité pour la maintenance. À ces verrues tournantes, viendront se greffer d'autres verrues, celles pour la distribution par piquets moyenne tension ou basse tension jusqu'au poste d'Aigueperse.

Patrice Cahart , écrit également :

"Au lieu de se précipiter en implantant autant d'éoliennes, il faudrait plutôt patienter...Je pense qu'il faut aussi imposer la procédure d'appel d'offres pour tous les projets. C'est le gage d'une saine concurrence, qui ferait baisser les prix, et permettrait à l'autorité publique de déterminer les emplacements, alors que ce sont les promoteurs qui les choisissent. Aujourd'hui, il n'y a pas de procédure d'appel d'offres pour les projets comprenant moins de sept éoliennes, au motif que ces petits opérateurs n'auraient pas les moyens d'y répondre. C'est une rigolade : ils sont tous filiales de grands groupes ! En l'absence de procédure encadrée, ces opérateurs vont donc voir les préfets pour obtenir un permis d'implanter un parc éolien, et le préfet signe toujours."

Quelques interrogations :

Montcel Durable a fait le choix d'une structure sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) SAS...Si Moncel Durable était seule, son statut serait SASU...Une coopérative inclue minimum deux sociétés où les droits de chaque associé à la gestion sont égaux et où le profit est réparti entre eux...Enercoop Hauts-de-France est une coopérative d'énergie renouvelable, locale, citoyenne et solidaire et soutien Moncel Durable. Est-ce l'associé ? La société par actions simplifiée (SAS) est une société commerciale constituée par 2 associés au moins. Conclusion, ce sont des représentants commerciaux, payés à la commission qui veulent fourguer des éoliennes. Peut-on s'interroger sur des conflits d'intérêts ?

Avis défavorable.